

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le vendredi 16 janvier 2015, à 16 h 00.

Présents : M. Réal Côté, Maire
Mme Gyna Simard, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. François Maltais, conseiller # 3
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Était absent avec motivation monsieur le conseiller Hamid Benouanass.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**
2. *Constatation de l'avis de convocation;*
3. *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
4. *Bris d'aqueduc – Octroi de contrat;*
5. *Période de questions;*
6. *Levée de la séance.*

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 16 h 14, Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le maire et les conseillers constatent l'avis de convocation.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
R.7175.01.15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

**4. BRIS D'AQUEDUC – OCTROI DE CONTRAT
R.7176.01.15**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission, deux entreprises ont déposé un prix pour effectuer la réparation de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée, au passage à niveau sur la rue St-Wilbrod;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Terrassement Jocelyn Fortin a été le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat de réparation du bris d'aqueduc soit octroyé à Terrassement Jocelyn Fortin au coût de 38 610,60 \$, plus les taxes.

QUE les frais occasionnés pour la surveillance des travaux par le Canadien National (CN), soient autorisés;

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE R.7177.01.15

Monsieur le conseiller François Maltais propose de levée de la présente séance à 16 h 19.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général